



Comité de suivi du projet Lac à Paul

Consultation publique 2016

Objectifs de la consultation

- ▶ Faire connaître le Comité de suivi à la population
- ▶ Connaître les attentes de la communauté envers le Comité de suivi

Comité de suivi et la loi

- ▶ Loi sur les mines
 - ▶ Comité obligatoire 30 jours après la délivrance du bail minier, jusqu'à la fin de la restauration (Arianne Phosphate n'a pas encore de bail minier)
 - ▶ La méthode de sélection des membres est déterminée par la compagnie
 - ▶ Comité est composé d'au minimum :
 - ▶ un représentant du milieu municipal
 - ▶ un représentant du milieu économique
 - ▶ un citoyen
 - ▶ un représentant d'une communauté autochtone
 - ▶ Majorité de membres indépendants de la compagnie
 - ▶ Tous les membres doivent provenir de la région

Comité de suivi et la loi

- ▶ Règlement sur les substances minérales
 - ▶ Définition de «membre indépendant»
 - ▶ Exigences minimales:
 - ▶ Minimum 1 réunion par année
 - ▶ Prévention et règlement des différends
 - ▶ Délais de réponse de 15 jours pour les demandes de renseignements ou de documents du Comité
 - ▶ Dépenses du Comité payées par la compagnie
 - ▶ Rapport annuel

Sélection des membres du Comité

- ▶ Président sélectionné par l'entreprise
- ▶ Appel public de candidatures
 - ▶ Curriculum vitae
 - ▶ Lettre de motivation
 - ▶ Entrevue
- ▶ Choix par le président et deux personnes d'Arianne Phosphate
- ▶ Pour la formation initiale et suite à un tirage au sort:
 - ▶ La moitié des membres ont un mandat de deux ans
 - ▶ La moitié des membres ont un mandat de trois ans

Membres indépendants du Comité de suivi



Daniel Gaudreault

- Président - milieu municipal



Gervais Bérubé

- Économique



Henri-Paul Côté

- Municipal



André Dufour

- Citoyen et villégiateur



Alain Gagnon

- Communautaire



Pierre-Luc Gaudreault

- Développement durable



Marie-Josée Morency

- Économique

Membres liés du Comité de suivi



Éric Arseneault

- Directeur environnement et développement durable



Karyna Tremblay

- Coordinatrice relation aux communautés



**Élise Girard-Gagnon
(non membre)**

- Coordinatrice du Comité

Sièges vacants

- ▶ 1 siège membre indépendant vacant
- ▶ 3 sièges des communautés innues vacants

Charte

- ▶ Proposée par la compagnie et adaptée par le Comité de suivi
- ▶ La charte prévoit :
 - ▶ Mission et Objectifs du Comité
 - ▶ Composition
 - ▶ Mécanismes de communication
 - ▶ Rôles et Responsabilités
 - ▶ Reddition de comptes
- ▶ La charte est disponible sur le site internet d'Arianne Phosphate
 - ▶ <http://www.arianne-inc.com/fr/engagements/comite-de-suivi>

Mandat du Comité

- ▶ Établir et maintenir la communication entre Ariane Phosphate et ses parties prenantes.
- ▶ Faire le suivi du projet, des engagements d'Ariane Phosphate et des conditions du certificat d'autorisation.
- ▶ Faire des recommandations à Ariane Phosphate pour, entre autres, l'aider à atteindre ses objectifs de développement durable, ses engagements et ses obligations.

Objectifs du Comité

- ▶ Informer Ariane Phosphate des préoccupations soulevées par les parties prenantes.
- ▶ Fournir les recommandations, les commentaires et les suggestions utiles.
- ▶ Contribuer à relayer à la population les informations relatives au projet.
- ▶ Indiquer à la Société les besoins en matière de vulgarisation.
- ▶ Produire un rapport annuel.

Objectifs du Comité

- ▶ Être informé des plaintes et émettre des recommandations, lorsque requises.
- ▶ Soulever les questions relatives à l'exploitation minière qui appelle l'action du gouvernement.
- ▶ Contribuer à favoriser les retombées économiques et sociales des communautés locales.
- ▶ Tenir un minimum de 4 réunions par année.
- ▶ Tenir au minimum une consultation publique par année.

Rapport annuel 2015 - Le mot du président

- ▶ Le président explique en quoi le Comité de suivi s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Rapport annuel 2015 - Présentation du Comité de suivi

- ▶ Mission
- ▶ Loi sur les mines
- ▶ Sélection des membres
- ▶ Présentation des membres
- ▶ Charte

Rapport annuel 2015 - Activités du Comité pour 2015

- ▶ Constitution du Comité
- ▶ 3 réunions
- ▶ Participation aux audiences publiques du BAPE

Rapport annuel 2015 - Retour sur le BAPE

- ▶ La plupart des membres du Comité ont assisté aux audiences
 - ▶ 18 février - soirée d'information
 - ▶ 28 au 30 avril - questions du public
 - ▶ 26 au 28 mai - présentation des mémoires
- ▶ Quelques membres ont eu l'occasion de déposer des mémoires ou de participer à leur rédaction

Rapport annuel 2015 - Dépenses du Comité

- ▶ Nouvelle exigence dans le règlement
- ▶ Elles n'ont pas été comptabilisées en 2015, mais sont minimales

Rapport annuel 2015 - Informations de contact

▶ Président

▶ comite.de.suivi@arianne-inc.com

▶ Coordonnatrice

▶ elise.gagnon@arianne-inc.com

Questions & Commentaires

- ▶ Questions sur le Comité
- ▶ Commentaires et suggestions sur la manière dont le Comité peut remplir sa mission, telle que décrite dans la Charte
- ▶ Attentes par rapport au Comité
- ▶ Etc.



Merci

comite.de.suivi@arianne-inc.com